

INFO LIVE

Entretien et culture de l'olivier



18 juillet 2018

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE Le risque d'attaque est estimé « normal à faible » pour la saison. Dans les parcelles où les olives sont réceptives (supérieures à 10 mm), nous préconisons une protection à l'aide d'une barrière minérale.

IRRIGATION Poursuite des arrosages. Ajustez vos apports en fonction de la pluie.

INFOLIVE n° 10

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2018>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



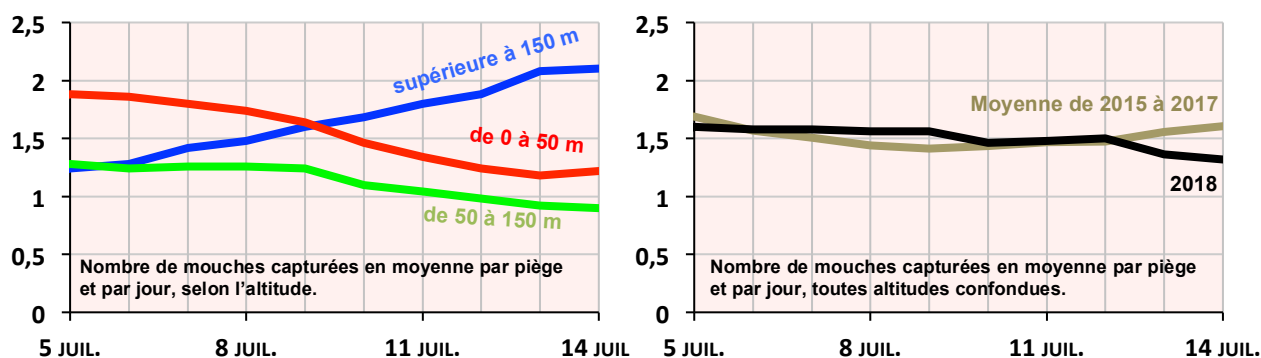
UNION EUROPÉENNE



MOUCHE

☞ Observations * :

D'après le BSV n°9 du 18 juillet 2018 et le réseau de piégeage de l'Afidol, des mouches sont observées dans tous les secteurs (<http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages>). Globalement, les captures de mouches sont stables et restent conformes à des valeurs moyennes pour la saison. Des piqûres de ponte sont actuellement constatées mais en faible nombre. Dans certaines parcelles non protégées, on observe les premières larves. Dans les zones précoces, ces dégâts entraîneront le début du deuxième vol vers fin juillet ou début août.



Mise en place du réseau de suivi des dégâts de mouches par l'Afidol

Dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union Européenne, France Agrimer et l'Afidol, le réseau de suivi des dégâts de la mouche a été remis en place cette année sur l'ensemble du bassin oléicole français. Il vient s'ajouter au réseau de piégeage et apportera des informations complémentaires sur les dégâts réels observés causés par la mouche. Les observations sont réalisées sur un total de 40 parcelles et ont débuté la semaine dernière. Les informations sont consultables sur le lien suivant : <http://www.afidol.org/tracoliv/Degatmouches/showObsMap/2018/0/sites/0>

Aussi, une fiche indicative est disponible sur le site de l'Afidol illustrant les différents stades de la mouche observés et les dégâts causés sur les olives : http://afidol.org/Fiche_Photos_Degats_mouche.pdf

☞ Évaluation du risque :

Actuellement, le risque de piqûres de ponte varie globalement de « **normal** » à « **faible** » selon les secteurs. Dans les secteurs les moins chauds, les risques sont les plus élevés. On considère que la mouche ralentit son activité lorsque les températures franchissent 30°C.

☞ Préconisations :

Nous vous conseillons très fortement d'appliquer préventivement une barrière minérale :

- Si votre parcelle n'a pas déjà été protégée cette saison.
- Ou si votre dernière barrière minérale date de plus de 3 semaines : au fur et à mesure de leur grossissement, les olives exposent à la mouche des zones dénudées de protection qu'il est nécessaire de protéger à nouveau.
- Ou si votre dernière barrière minérale a été lessivée par les pluies du lundi 16 juillet (20 à 25 mm sans adjuvant ou 35 à 40 mm avec adjuvant).

Il n'est pas utile de traiter si votre parcelle est déjà protégée, ou si les olives n'ont pas encore atteint une longueur de 8 à 10 mm.

Dans le cas particulier de parcelles très sensibles (basse altitude avec variétés précoces de gros calibres et irriguées), un traitement insecticide préventif pourra être envisagé seulement si les captures de mouches augmentent significativement et si la parcelle n'est pas déjà protégée.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 20 à 25 mm (ou 35 à 40 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Baikal WP, Sokalciarbo WP	Kaolin : 1000 g/kg	30 kg/ha (mais 50 kg/ha lors de la première application).
Argi Nature, Argical Pro	Kaolin : 99%	
Surround WP Crop Protectant	Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg	

Comme barrière minérale, il est également possible d'utiliser le talc qui est reconnu comme « substance de base » par la Commission Européenne dans la lutte contre la mouche.

➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Syneïs Appât	Spinosad : 0,02 %	1,2 L/ha

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine est à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW	Deltaméthrine 15 g/L	0,083 L/hL
Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo.	Lambda cyhalothrine 100 g/L	0,110 L/ha

➤ OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Cette stratégie est préconisée à partir du 3^{ème} vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les produits ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte des mouches est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Pour ces deux matières actives disponibles, le nombre d'applications est limité à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Imidan 50 WG	Phosmet : 500 g/kg	1,5 kg/ha
Calypso, Alanto	Thiaclopride : 480 g/L	0,025 L/hL

**Produits efficaces
sur les œufs.
Pas sur les larves.**

Pour une meilleure persistance d'action de l'*Imidan 50 WG*, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.

➤ « AGENT ANTI-OVIPOSITION »

Le *Beauveria bassiana* est une nouvelle substance active homologuée contre la mouche de l'olive. Cette substance est présentée comme « insecticide » par l'ANSES et comme « agent anti-oviposition » par le fabricant. La persistance d'action est donnée à 7 jours.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Naturalis	<i>Beauveria bassiana</i>	2 L/ha

IRRIGATION

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers sont restés élevés. Les pluies ont globalement fait défaut. Les précipitations données dans le tableau ne tiennent pas compte des pluies de ce début de semaine (jusqu'à 25 mm sur notre réseau de stations météorologiques).

Relevés météo du 9 juillet au 15 juillet 2018		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		6,4	7,4	5,3	5	5,4	4,8	5,9	6,4	6,6	5,9	6,6	6,4
Cumul en mm sur la semaine	ETP	45	52	37	35	38	34	42	45	46	41	46	45
	Pluies	2	0	0	0	0	0	0	6	0	0	4	6

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

☞ **En cas de pluies, ajustez la conduite de votre irrigation en fonction de vos relevés :**

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.

☞ **Apports à prévoir sur un verger adulte une fois le premier arrosage réalisé :**

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,8	1,9	1,5	1,3	1,6	1,3	1,8	2,1	1,9	1,7	2,3	2,2
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,2	2,3	1,8	1,6	2,0	1,6	2,2	2,5	2,3	2,0	2,7	2,6
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,7	0,7	0,6	0,5	0,6	0,5	0,7	0,8	0,7	0,6	0,8	0,8
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		9,1	9,6	7,4	6,5	8,1	6,5	9,0	10,4	9,5	8,5	11,3	10,8

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / SCP